



Paris, le 28 octobre 2004

## **EMV\*, le déploiement progresse en France 4, 4 millions de cartes, 72 950 terminaux de commerce de proximité, 31 480 points d'encaissement de la distribution, 21 210 DAB**

---

L'année 2004 est une année de grande mutation technologique pour le système de paiement et de retrait par carte bancaire CB. Depuis la fin 2003, les 47,6 millions de cartes bancaires CB, le million de terminaux de paiement électronique et automates de paiement et les 41 000 distributeurs automatiques de billets (DAB) du système CB évoluent vers le nouveau standard international de cartes à puce EMV. Cette évolution est irréversible et maintenant largement entamée, les banques procèdent au renouvellement systématique des cartes et aux modifications des DAB. Par ailleurs, les campagnes de téléchargement des terminaux sont lancées.

### **EMV, une évolution technologique majeure en Europe**

Comme la France douze ans auparavant, les pays européens adoptent désormais la puce à travers le standard international EMV, ce qui conforte le choix effectué par la communauté bancaire CB. Les pays européens ont prévu de migrer la totalité de leurs systèmes dans les années à venir. Certains d'entre eux, dont l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique, ont déjà émis des millions de cartes EMV qui, pour être traitées en mode puce, nécessitent un terminal adapté à EMV.

L'échéance du 1er janvier 2005, fixée par les réseaux internationaux, incite les acteurs du paiement par carte bancaire à adapter à EMV l'ensemble des matériels d'acceptation afin d'être en conformité avec les règles internationales.

Pour les voisins européens, qui adoptent désormais la puce sur leurs cartes bancaires, le passage à EMV est une véritable révolution. En France, où la puce est généralisée depuis douze ans, la migration à EMV est une nécessaire évolution pour une interopérabilité bancaire européenne plus sécurisée.

### **EMV, une migration concertée**

Chantier majeur de la communauté bancaire CB, le déploiement du standard EMV s'effectue de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du paiement / retrait par carte bancaire CB :

- les industriels qui fabriquent les cartes et les matériels monétiques,
- les mainteneurs qui font évoluer les équipements en place chez leurs clients,
- les commerçants qui font évoluer leurs terminaux de paiement électronique.,
- les banques qui ont déjà adapté leurs serveurs bancaires et leurs back-offices, commercialisent les nouvelles cartes et migrent les distributeurs automatiques de billets.

La coopération menée par le Groupement des Cartes Bancaires "CB" avec les professionnels de la monétique et les représentants du Commerce permet une migration "sous-contrôle" de l'ensemble de la chaîne du paiement / retrait par carte. En effet, si certains pays ont choisi de migrer d'abord leurs cartes ou leurs terminaux de paiement, la France a choisi de migrer parallèlement l'ensemble de ses cartes, ses terminaux de paiement et ses distributeurs de billets. De plus, la concertation de tous les acteurs de la monétique permet une migration adéquate et pertinente : les nouveaux matériels de paiement installés chez les commerçants sont durables et capables de supporter les évolutions futures.



## **EMV, une migration maîtrisée**

Une phase "pilote" en 2003 a permis de vérifier le bon fonctionnement des nouvelles cartes mixtes CB (B0' / EMV) et des cartes étrangères dotées de la puce EMV sur des terminaux mixtes (B0' / EMV) implantés chez des commerçants pilotes. Des transactions ont ainsi été réalisées en situation réelle durant plusieurs mois. Elles ont permis d'accroître graduellement la confiance accordée à l'ensemble du nouveau système monétique, tant CB qu'international, avant une généralisation à l'ensemble des commerçants et des porteurs. Cette étape, essentielle compte tenu des investissements considérables et de l'implication de tous les acteurs, est terminée. La migration sur le terrain est désormais lancée.

Dès le début de l'année 2004, les enseignes de la grande distribution ont commencé à installer des terminaux EMV dans leurs points de vente. Le déploiement s'accélère avec la généralisation massive des terminaux de paiement EMV et l'émission de cartes B0'/EMV au fur et à mesure des renouvellements.

## **La continuité de service, une priorité de la communauté CB**

Afin d'éviter toute rupture de service pour les porteurs des 47,6 millions de cartes bancaires CB qui effectuent plus de 5 milliards d'opérations chaque année, la migration vers le standard international EMV se fait progressivement chez les commerçants CB. Une période de transition voit cohabiter l'ancien standard (B0') et le nouveau standard international EMV, sur les cartes et les terminaux.

A terme, les banques émettront des cartes ne comportant que la seule application EMV et pourront désactiver sur les terminaux la fonction B0'. Il est donc impératif pour les commerçants de faire évoluer leurs terminaux de paiement pour pouvoir continuer à accepter les paiements par carte bancaire de leurs clients, français et étrangers.

Tous les porteurs de cartes CB disposeront d'une carte à puce EMV qui fonctionnera non seulement chez tous les commerçants acceptant les cartes bancaires CB mais aussi chez ceux des pays qui auront migré vers ce nouveau standard. Tous les terminaux des commerçants CB pourront lire la puce EMV des cartes des porteurs étrangers.

	<b>1<sup>er</sup> juin 2004</b>	<b>1<sup>er</sup> octobre 2004</b>
Cartes B0'/EMV	326 310	3 843 817
DAB EMV	9 500	20 565
Terminaux commerce proximité	13 645	64 600
Terminaux grandes enseignes	15 520	30 810

\* *EMV : spécifications internationales de carte à puce.*